



Marcoussis, le 28 août 2012

**AD/NH**

**AVIS HEBDOMADAIRE n° 932**

<b>RUGBY EDUCATIF</b>
-----------------------

Afin de faciliter l'intégration de nouveaux jeunes pratiquants souhaitant découvrir notre discipline et après accord de notre assureur, les dispositions suivantes sont mises en place du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2012.

Les nouveaux venus en Ecole de rugby, cela jusqu'à la catégorie « Moins de 15 ans » incluse, souhaitant pratiquer le rugby au sein d'une association affiliée à la FFR, bénéficieront, dès leur inscription dans le club de leur choix, des garanties d'assurance des licenciés de la FFR. La régularisation de leur dossier de demande de licence devra cependant intervenir au plus tard le 31 octobre 2012.

Jusqu'à cette date, ces jeunes joueurs sont autorisés à pratiquer le rugby (Hors rugby à XV) lors d'entraînements ou encore de rencontres amicales.

Seule obligation pour les clubs, tenir un registre indiquant pour chacun des nouveaux pratiquants en cours d'affiliation, les nom, prénom et date de naissance. Ce listing mis à jour chaque semaine, devra être envoyé au Comité Territorial concerné qui conservera le dernier exemplaire jusqu'à l'issue de la saison en cours.

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012, nul ne sera autorisé à pratiquer le rugby au sein d'une association affiliée à la FFR sans avoir régularisé au préalable sa demande de licence conformément aux dispositions des articles 220 et suivants des règlements généraux de la FFR en vigueur pour la saison 2012/2013.

Enfin, il est rappelé que les Règles du Jeu appliquées en école de rugby doivent être obligatoirement celles figurant dans le « Rugby Digest » édité par la FFR. Le non respect de cette disposition serait de nature à engager la responsabilité du Club organisateur et de son Président en cas d'accident dont les causes seraient liées à cette non-application des règles FFR. Il faut bien insister sur le fait que cette disposition doit s'appliquer y compris si le match ou le tournoi permet la participation d'équipes étrangères habituées à pratiquer le rugby selon d'autres règles ou sous d'autres formes de jeu.

**Le Secrétaire Général,**

**Alain DOUCET**

**Destinataires :**

Messieurs les Membres du Comité Directeur  
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux  
Messieurs les Présidents de Commissions  
Ligue Nationale de Rugby  
Personnel de la FFR